

L'actualisation des connaissances pour les animaux domestiques : AUTRES



Une obligation pour les professionnels : Qui est concerné par l'actualisation et sous quel délai ?

Activités professionnelles et publics visés par des exigences de justificatifs de connaissances ou de formation : (Relèvent de la note de service du 1 décembre 2016)

Selon la date de délivrance du document administratif justificatif de connaissances pour l'exercice d'activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques, les dispositions transitoires s'appliquent selon le calendrier suivant, lequel vise à la priorisation des personnes soumises à l'actualisation des connaissances :

Date de délivrance du document administratif justificatif de connaissances pour l'exercice d'activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	Date requise d'actualisation des connaissances par le titulaire
Avant le 04/02/2006	Avant le 01/07/2017
Entre le 05/02/2006 et le 31/12/2007	Avant le 31/12/2017
A partir du 1er janvier 2008 *	Au plus tard 10 ans après la date de délivrance du document

* Les personnes devant actualiser leurs connaissances **avant le 31 janvier 2018** sont également prioritaires pour intégrer une session de formation portant sur l'actualisation des connaissances **avant le 31 décembre 2017** auprès d'un organisme de formation habilité.

Une actualisation obligatoire

Cette actualisation des connaissances est obligatoire. Elle doit être réalisée tous les 10 ans pour conserver son droit d'exercer. Il faut que le candidat soit déjà titulaire d'un titre, diplôme, certificat de capacité animaux domestiques pour prétendre à l'actualisation des connaissances. Le centre vérifie ces conditions. Cette formation doit être réalisée par un centre habilité pour avoir une validité. Le candidat se verra remettre une attestation de fin de formation permettant de revalider ses connaissances et continuer à travailler.

Voir [l'arrêté du 4 février 2016](#) relatif à l'action de formation et à l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et à l'habilitation des organismes de formation

Le tarif pour la formation

1 journée de 7 h : 140 € ⁽¹⁾

(1) Il y a des possibilités de prise en charge pour les professionnel



Le programme de la formation

Modules	Thèmes abordés
Droit/logement/transport pour « Autres »	Appréhender la nouvelle législation (arrêté du 3 avril 2014, mention réglementaire sur les cages...) Créer une annonce de vente d'un furet avec la nouvelle législation en vigueur Ai-je le droit de transporter mes animaux ? Registre d'élevage Le cadre réglementaire : La surveillance des dangers sanitaires sur le territoire
Reproduction / Sélection	Rappel génétique, sélection de couleur, pathologie génétique, consanguinité Exemple : furet
Alimentation	Connaissances de base en matière d'alimentation (régime alimentaire, principaux nutriments...) Comparer des aliments
Santé animale	La prophylaxie : Identifier les facteurs de risque à prendre en compte pour une maladie Connaitre les paramètres de base de bonne santé Notion d'anatomie Myxomatose Acclimatation du poisson, petits mammifères, oiseaux Grippe aviaire
Connaissance du comportement	Connaissance de base en matière de comportement Comportements particuliers, associations particulières Dressage de certains petits mammifères

Organisation de la formation

Les formations actualisation se font en petit groupe, en salle et sont animées par un formateur professionnel de notre centre de formation, spécialiste du domaine. Nous privilégions l'échange de vos savoir-faire.

Lieux et dates : Nous vous proposons plusieurs sessions de formations, avec un choix de lieux de formation. Vous trouverez le planning des formations et les lieux sur notre site internet <http://www.eplagro55.fr/> .

Une organisation en réseau

Notre centre de formation est membre du réseau national des lycées agricoles publics [Préférence FORMATIONS](#).

Retrouvez toute l'offre de formation Actualisation, en métropole et dans les départements d'outre-mer, sur notre portail <http://formation-certificat-capacite-domestique.fr/actualisation.php>, ainsi que de nombreuses informations sur cette attestation de connaissance.



Pour nous contacter

Centre de formation pour adultes, CFPPA de la Meuse
Adresse Postale : Technopôle Philippe de Vilmorin
Tel : 03 29 79 64 81
Courriel : cfppa.bar-le-duc@educagri.fr
Page internet : <http://www.eplagro55.fr/>
Nom du responsable de formation : Agnès THOMASSIN
Mail du responsable : agnes.thomassin@educagri.fr

